politique GOU 28.0

Domaine : **Gouvernance**

En vigueur le 19 février 2013 (13-21)

Révisée le 25 février 2025 – statu quo (25-24)

*L’usage du masculin a pour but d’alléger le texte.*

éducation de la petite enfance

1. ÉnoncÉ
   1. Depuis sa création, le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) reconnaît le bien-fondé d’offrir des programmes à temps plein et des services destinés à la petite enfance. Dans le but d’outiller les enfants le plus tôt possible dans leur vie à être fonctionnels dans l’utilisation de la langue dans leur apprentissage, la construction identitaire et le développement du caractère, le Conseil s’engage à continuer d’offrir une gamme de programmes et de services intégrés de qualité, les plus précoces possibles, aux enfants et leurs familles dans ses écoles élémentaires catholiques de langue française.
2. Principes directeurs
   1. Le Conseil s’inspire des recommandations du rapport du Dr Charles E. Pascal afin de réunir les conditions gagnantes suivantes :
      1. Offrir un programme éducatif de qualité de la maternelle et du jardin d’enfants.
      2. Assurer des milieux d’apprentissage accueillants, engageants, novateurs, durables, sains et sécuritaires centrés sur le Christ.
      3. Respecter le style d’apprentissage de même que les besoins particuliers de chaque enfant.
      4. Répondre aux besoins physiques, développementaux et sociaux-affectifs afin que chaque enfant puisse s’épanouir et développer son plein potentiel.
      5. Favoriser la collaboration en développant des partenariats véritables entre tous les intervenants concernés.
      6. Offrir des emplacements dans ses écoles pour le programme de la maternelle et du jardin d’enfants, de même que, dans la mesure du possible, des services de garde.
      7. Faire de ses écoles élémentaires catholiques de langue française des carrefours   
         « On y va » en offrant des services à la petite enfance pour les enfants et leurs parents/tuteurs, et ce, en préparation à la scolarisation.
      8. Promouvoir le développement et la recherche dans le domaine de la petite enfance.
      9. Continuer à bâtir sur les succès réalisés.